LES OREILLES D'AUDOIN;

OU

Les crimes des Meneurs des Jacobins.

OUI, c'est la perte de la Patrie que les brigands méditent, c'est dans des flots de sang qu'ils veulent noyer leurs forfaits et leurs brigandages. Il est tems, Citoyens, que la Convention nationale, que le peuple, que la République entière ouvrent enfin les yeux sur le compte de ces hommes qui voudroient dominer la Convention comme ils mènent une société respectable; qui n'a perdu son lustre que parce qu'ils sont ses meneurs. (On applaudit.) Les plus à craindre ne sont pas ceux qui se montrent, qui parlent, mais bien ceux qui, ici comme aux Jacobins, baissent la tête, se tiennent derrière la toile, et mettent en avant cette légion de lieutenans qui crient pour eux; et ce n'est point aux individus qu'ils en veulent: ce qu'ils craignent est ce qu'ont craint tous les tyrans, la liberté de la presse; la liberté de la presse qui les feroit connoître au peuple, eux et

ces lieutenans infâmes qui ont trempé leurs mains dans le sang, et qui ont rougi la mer par le reflux ensanglanté de la Loire. Citoyens, le navigateur qui, passant sous le tropique, reçoit un baptême pour se ressouvenir qu'il y a passé, y recevra un baptême de sang : et voilà les hommes que l'on met en avant. Mais, patience : les Jacobins les connoîtront : j'entends par Jacobins les hommes honnêtes qui ne redoutent rien de la censure publique, (On applaudit.) qui peuvent dire à leurs concitoyens : voilà ma vie, je défie la calomnie d'y trouver un fait contre la probité et l'honneur. L'homme qui oseroit parler ainsi aux Jacobins, les tueroit tous. Le moment n'est pas loin où l'on connoîtra ces hommes qui, dans une circonstance mémorable, osèrent faire rivaliser la commune avec la Convention; ces Jacobins qui aujourd'hui voudroient mettre la commune aux Jacobins; ces hommes qui ont travesti la salle des séances d'une société populaire en un théâtre, où chacun d'eux joue un rôle plus ou moins odieux : l'histrion est sur le théâtre, et Robespierre dans le trou du souffleur. (On rit, on applaudit.)

Citoyens, Lafayette craignoit aussi la liberté de la presse; Marat qui la défendoit fut proscrit par lui. Si la liberté de la presse eût existé lors de ces conciabules infames où Charles IX, Médicis et le cardinal de Lorraine dressoient le plan de la



St. Barthelemi, cette horrible boucherie n'eût point eu lieu, Coligny n'eût point été égorgé. (Vifs applaudissemens.) Les tyrans seuls la redoutent; mais l'honnête homme ne craint pas la liberté de la presse (non, non, s'écrie-t-on: l'assemblée se lève toute entière et applaudit long-temps); celui qui veut fortement le bonheur de la patrie; celui qui n'a rien à se reprocher, doit le premier inviter tous les journalistes à dire le mal et le bien que l'on sait de lui. Citoyens, quand on entre ici, on est entouré de lieutenans et d'une foule d'hommes que je pourrois bien vous nommer, mais c'est inutile: que chacun se reconnoisse. (Applaudissemens). Au reste, je déclare hautement, en vrai républicain, que si ceux qui ont aidé à renverser le tyran prétendent à le remplacer, ils périront: (oui, oui, s'écrient tous les membres en se levant,) et remarquez, citoyens, que, comme on ne peut effacer la liberté de la presse de la déclaration des droits, on cherche à l'outrager dans les individus. Suivez la conséquence: aux Jacobins, du tems de Robespierre, que faisoit-on? on bannissoit les représentans du peuple à cause de leurs opinions. Dans cette société, qu'y fait-on aujourd'hui? On en bannit les députés pour cause de leurs opinions dans le sein de la Convention Nationale. Et les auteurs de cette conduite sont des ambitieux que le tems démasquera, et que les Jacobins chas-

seront. (On applaudit;) et les principes et la Convention triompheront, (on applaudit de nouveau,) parce que le peuple et les Jacobins savent que c'est à la Convention à tenir les rênes du gouvernement; ils savent qu'aucune autorité constituée, qu'aucun pouvoir ne doit rivaliser avec elle; ils savent enfin qu'elle ne fut jamais opprimée, et qu'elle ne peut pas l'être, parce que tant qu'il restera un homme libre dans cette enceinte, il s'appuiera sur la force du peuple, fera respecter les principes, et soutiendra les sociétés populaires. — Oui, oui, s'écrient tous les membres en se levant.

Il n'appartient qu'au peuple, et au peuple en masse, parce qu'il est souverain, de voir s'il veut, ou non, des sociétés populaires; mais il sait, et tous les patriotes lui diroient, que ces sociétés sont les remparts de la liberté, les surveillans les plus à craindre pour les ennemis intérieur de la République. — On applaudit. Mais il ne faut pas que ces sociétés se laissent mener par une poigné de misérables; il ne faut pas que les Jacobins qui ont rendu de grands services à la chose publique, oublient que, depuis les Mirabeau et les Lameth jusqu'à nos jours, ils ont été égarés par des fourbes qui visoient à la tyrannie; il né faut pas, sur-tout, qu'ils permettent qu'au milieu d'eux, à leur tribune, on se serve de ces expressions : « Un rocher

de la montagne se détachera pour écraser tout le reste. » Et ces autres : « Cinq à six nous suffiroient.... (Plusieurs voix : Vadier.)

Cinq à six ! continue Legendre, et le peuple ne feroit de vous..... (Vifs applaudissemens.) Vous ne pouvez pas vous le dissimuler, citoyens : les troubles du midi ont été organisés ici ; la rébellion de Marseille est le résultat de la division de la députation des Bouches-du-Rhône. Savez-vous ce qui est arrivé ? Moïse Baile venoit au comité et nous disoit ; si vous ne prenez pas cette mesure-là, la contre-révolution est faite. Les autres députés de la même députation nous disoient, en parlant des mêmes individus : Si vous arrêtez tel ou tel, la contre-révolution est faite. Comment vouliez-vous que fît votre comité ? il doutoit. Les deux partis ont appelé à Paris des citoyens du Midi, pour attester la vérité de leurs assertions.

Or, qui vous répondra que ces hommes ne vouloient point organiser ici un mouvement, qui secondât celui de Marseille ? votre sage décret l'a prévenu ; et, ici, citoyens, il faut que je vous parle franchement : il existe à Paris une classe d'hommes que j'appelle la classe intermédiaire du peuple. Ces gens-là étoient égoïstes, modérés, peureux, et dans une circonstance difficile, dans un temps où on craignoit la puissance dictatoriale de la commune, où c'étoit un problème encore, pour certaines gens,

de savoir si la Convention auroit la force d'abbatre la commune, ces hommes ont tremblé; mais dans la nuit mémorable du 9 au 10 thermidor, cette classe intermédiaire s'est réunie à la Convention nationale, elle s'est confondue avec le peuple. Il n'existe plus dans la République qu'une classe de citoyens courageux qui, ralliés autour de la Convention, est déterminée comme elle à sauver la République. (On applaudit.) Je demande que la Convention nationale jette enfin les yeux sur ces hommes qui se voilent, pour porter des coups plus sûrs..... Citoyens, jetez-loin de vous ce manteau des haines particulières..... Voyez les drapeaux des nations avec lesquelles vous êtes alliés : eh bien ! joignez-y le drapeau moral de vos sentimens. (On applaudit vivement.) Vous avez répondu au peuple de son bonheur : n'en doutez pas, il vous en demandera compte; réunissez-vous donc pour sauver votre pays : quand il sera sauvé, assommez-vous si vous voulez.... (On rit et on applaudit.) On a cherché à faire croire au peuple que la Convention nationale vouloit détruire les sociétés populaires, et des hommes exagérés ont crié. Oui! oui! Vivent les jacobins.

La Convention ne crie pas vive les Jacobins; elle crie vive le peuple, vivent les amis de la liberté, périssent à jamais les fourbes et les tyrans. (On applaudit). Je demande que la Convention

rappelle à l'ordre de la manière la plus vigoureuse, quiconque inculperoit son collègue pour des faits particuliers. Il faut que la Convention, ferme dans ses principes, et forte de la confiance du peuple, en impose enfin à tout ennemi du peuple.

La Convention applaudit vivement et long-temps au discours de Legendre.

Fréron : Nos accusateurs ont aussi été ceux de l'homme immortel que vous avez conduit il y a deux jours au Panthéon : voici la preuve.

Fréron lit une diatribe de la députation des Bouches-du-Rhône contre Marat, dans laquelle il est dit que cette députation voteroit l'accusation contre Marat, comme le desséchement d'un marais pestilentiel. Cette pièce, continue Fréron, est signée Moïse Bayle et Granet. L'assemblée témoigne une forte improbation.

(*Extrait du journal des Débats et des Décrets.*)